

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2022

Délibération n° 2022-74

Président : Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 49, 48 à partir du point 81

Pouvoirs : 10

Absents : 4, 5 à partir du point 81

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 septembre 2022

Secrétaire de Séance élu : M. François WILLEM

* * * * *

RESSOURCES HUMAINES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Denis HITTINGER, Vice-Président.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

• **Modification de postes.**

Il convient de modifier au 30 septembre 2022, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur pour faire suite au recrutement par voie de mutation d'un agent. Il conviendra également de réduire la DHS de 35h à 28h.

Il convient également de modifier au 30 septembre 2022, un poste d'éducateur des activités physiques et sportives en poste d'éducateur des activités physiques et sportives

principal de 2^{ème} classe pour donner suite à la réussite de l'examen professionnel de l'agent.

Il convient de modifier au 30 septembre 2022, un poste d'ingénieur en poste de technicien principal de 1^{ère} classe pour faire suite au recrutement par voie de mutation d'un agent.

Service	Coefficient d'emploi	Grade avant suppression	Grade après création	Nouveau Coefficient d'emploi
Moyens Généraux / service commun (Secrétaire de Mairie)	35/35	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur	28/35
CNI	35/35	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	35/35
Service technique	35/35	Ingénieur	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le tableau des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Sur proposition du Bureau,

Après avis du Comité Technique du 15 septembre 2022,

Décide à l'unanimité

- d'approuver la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-après :
 - **Modification de postes.**

Service	Coefficient d'emploi	Grade avant suppression	Grade après création	Nouveau Coefficient d'emploi
Moyens Généraux / service commun (Secrétaire de Mairie)	35/35	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur	28/35
CNI	35/35	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	35/35
Service technique	35/35	Ingénieur	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35

**Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,**

Saverne, le 03 octobre 2022



Le Président

Dominique MULLER

Accusé de réception en préfecture
067-200068112-20220929-2022-74-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022